

L'an 2024 le 16 mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire.

**Présents** : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Jean-Pierre DIDIER, Didier FOUROT, Mme Elizabeth GROENEWEG et Gérard NAUDIN.

**Absents** : Mme Cindy PLANTEY et Mrs Alain DOUBRE et Patrick LESSERTEUR

**A été nommé secrétaire** : Mme Elizabeth GROENEWEG

**Date de la convocation** : 02/05/2024

**Date d'affichage** : 02/05/2024

Madame le maire demande l'ajout d'un autre point à l'ordre du jour :

### 7) Subvention classe théâtre 2023

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, ACCEPTENT l'ajout de ce nouveau point à l'ordre du jour.

#### 1) Approbation du compte-rendu de séance du 11 avril 2024

Compte-rendu approuvé par l'ensemble des présents et représentés.

#### 2) Modification des statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Lors du Conseil Communautaire exceptionnel du 29 avril 2024, pour faire face à la désertification médicale sur son territoire, la Communauté de Communes a inscrit dans ses statuts, dans ses compétences, les actions d'intérêts communautaires : le domaine de la santé pour l'étude, la construction, la gestion et l'entretien des maisons de santé pluridisciplinaire. A chaque modification statutaire la Communauté de Communes a invité les communes membres à délibérer dans ce sens.

Dans un mail du 6 mai 2024, la Communauté de Communes nous annonce que la Sous-Préfecture les a informés que les communes n'ont pas à délibérer car il ne s'agit uniquement que d'une modification de l'intérêt communautaire, et non d'une modification statutaire.

Madame le Maire informe les Conseillers que cette modification va tenter d'apporter une solution durable pour palier à la diversification médicale.

#### 3) Emprunt 2024

Une ligne de Trésorerie a été ouverte en 2022 pour palier les dépenses imprévues pour la réouverture et la mise aux normes du multi commerce. Elle a été reconduite pour un an en décembre 2023.

Les intérêts de la ligne de trésorerie étant élevés, et notre financement à venir concernant des investissements, il paraît souhaitable d'envisager un emprunt pour les travaux d'investissement de 2024 : l'enfouissement du réseau électrique et la réfection de la toiture du multi commerce.

Madame le Maire a pris contact avec le Crédit Agricole mais étant donné que les travaux ne seront pas réalisés avant le deuxième semestre 2024, le Crédit Agricole ne nous fera une proposition qu'au mois de juin.

#### 4) Approbation du Compte Administratif et du Compte de gestion 2023 du Village d'Artisans

Sous la présidence de Mme Lysiane Chapuis, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Village d'Artisans 2023 qui s'établit ainsi :

##### Fonctionnement :

Dépenses : 230 879.04 €

Recettes : 230 879.04 €

##### Investissement :

Dépenses : 230 879.04 €

Recettes : 230 878.31 €

Les conseillers municipaux à l'exception de M Jean-Pierre CHAPUIS qui, considérant que le transfert du budget du village d'artisans de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais n'a que trop duré, désapprouve ces faits et s'abstient lors du vote ; après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, **APPROUVENT** le compte administratif du Village d'Artisans pour 2023.

#### Compte de Gestion 2023

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue l'acte par lequel on présente pour vérification les comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **APPROUVENT** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 5) Spectacles du 9 et 30 novembre 2024

##### ➤ Spectacle « A tue-tête » Trio mouvements contraires du 9 novembre 2024

Le trio « Mouvements contraires » interviendra sur la commune le samedi 9 novembre. Dans un premier temps pour un atelier de découverte de la musique classique et des instruments ouvert à tous les enfants à partir de 6 ans (maximum 20 personnes). Dans un second temps un spectacle « A tue-Tête ». Le coût total du spectacle s'élève à 1350 € HT.

Afin de favoriser les projets d'animation touristique sur le territoire, chaque année la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, propose d'aider les communes avec l'Aide en Faveur des projets d'animation touristique. La manifestation du 9 novembre peut entrer dans le cadre de cette aide.

Les conseillers municipaux **DÉCIDENT** de solliciter une aide de 675 € (soit 50 % du montant du spectacle) auprès de la Communauté de Communes Canaux Forêts en Gâtinais pour le spectacle du 9 novembre organisé par le trio « Mouvements contraires » et **DONNENT** tous pouvoirs à madame le Maire pour signer les documents afférents.

### ➤ **Spectacle du théâtre des Vallées du 30 novembre 2024**

Le 30 novembre, le théâtre des vallées donnera une représentation sur la commune de leur pièce de théâtre Trafic. Le montant du spectacle est de 1500 € TTC.

Le Département aide les communes à être attractives culturellement en participant à hauteur de 60 % des dépenses culturelles à condition que l'intervenant soit une association culturelle ou un artiste implanté dans le Loiret. L'association le Théâtre des vallées étant implantée dans le Loiret à Triguères, la commune peut solliciter l'aide du Département pour cette représentation.

Les conseillers municipaux **DÉCIDENT** de solliciter une aide de 900 € soit 60 % du montant du spectacle auprès du Département pour la représentation de théâtre du 30 novembre de l'association le Théâtre des vallées et **DONNENT** tous pouvoirs à madame le Maire pour signer les documents afférents.

### ➤ **Spectacle de fin d'année**

Madame le Maire informe les conseillers que les prix des spectacles ont beaucoup augmenté et de ce fait il faut réfléchir au budget avec le spectacle et les cadeaux offerts aux enfants. Cette année la commune ne pourra peut-être pas offrir les deux. Des propositions seront faites lors du prochain conseil du 6 juin.

## **6) Organisation des élections européennes du 9 juin 2024**

Le tableau de tenue du bureau de vote est présenté et adopté, le tableau sera envoyé à chaque conseiller avec le compte rendu du Conseil.

## **7) Subvention classe de théâtre 2023 à l'école**

Madame le Maire informe les conseillers que la Directrice de l'école de Saint Maurice a organisé durant l'année scolaire 2022-2023 une classe théâtre avec des intervenants. Le budget s'est élevé à la somme de 2162.56 € la commune avait donné un accord verbal en attendant les dépenses définitives et une demande officielle de l'école.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **ACCEPTENT** de verser une subvention de 150 € à la coopérative scolaire pour la classe de théâtre de 2023 mais soulignent que lors d'une prochaine demande de subvention, la procédure soit respectée à savoir : une demande écrite et explicite de la part de l'école avant toute manifestation afin de ne pas se retrouver hors délais.

## **Informations et Questions diverses**

### ➤ **La location Salle Marcel Deprez**

Madame le Maire informe les conseillers que la salle Marcel Deprez a été louée le jeudi de l'Ascension et que les loueurs l'ont trouvée dans un mauvais état : le sol était collant et mal lavé mais surtout les tables et les chaises étaient sales.

Madame le Maire demande à ce que l'organisation de la remise et la restitution des clés soit rétablie comme avant : c'est-à-dire que la personne en charge des clés prépare le nombre de tables, de chaises et la vaisselle en fonction de nombre de personnes mentionnées par le loueur.

Cette organisation permet un meilleur état des lieux entrée et sortie. Les conseillers sont d'accord avec cette décision mais demandent d'envisager de louer plus cher et d'incorporer dans le prix de la location le ménage qui serait assuré par la mairie et non par les loueurs. C'est le cas dans beaucoup d'autres communes.

Madame le Maire acquiesce et propose de revoir le contrat lors du prochain conseil.

### ➤ **Route de Fontainejean**

Suite à une intervention chez un particulier, la commune a été informé que la bouche d'égout route de Fontainejean au niveau du n°2 est cassée ; la route étant étroite, les camions et gros engins agricoles sont obligés de monter sur les bas-côtés pour passer le virage. Cette bouche d'égout avait déjà été cassée il y a quelques années et remplacée pour les mêmes raisons.

La commune demandera à M Hamard la réparation dans une configuration résistante aux surcharges.

### ➤ **Eclairage public au Bois de la bête et les Chapelles**

La commune a remarqué qu'au début du Chemin du Bois de la bête et au bout de la rue il n'y avait pas d'éclairage public. La commune demandera à la Communauté de Communes si cela est possible de mettre de l'éclairage public en plus.

### ➤ **Réseau Eaux pluviales**

Suite à la future reprise de compétence Eau potable et Eaux pluviales par la Communauté de Communes, une étude est conduite par le bureau d'étude SCE. La commune vient d'être informée du passage du sous-traitant GEOSAT qui va venir sur la commune pour effectuer des levés topographiques.

La commune ne sait pas quand ils vont intervenir car il est mentionné à partir du jeudi 16 mai (mail reçu le jeudi 16 mai) pendant environ 6 semaines sur l'ensemble des communes rattachées à la Communauté de Communes.

### ➤ **Embellissement de la commune**

Samedi 18 mai de 9h à 11h avec l'agent communal et avec l'aide des Conseillers municipaux juniors, les fleurs seront plantées devant la Mairie et sur la place de l'église.

- Madame Elizabeth Groeneweg informe les Conseillers que la commune de Saint-Hilaire-Les-Andréis a convié tous les enfants de l'école avec les parents et la chorale du village à venir assister et chanter à la cérémonie du 8 mai. Les textes des chants avaient été donnés au préalable aux enfants et à la chorale. Cette initiative a réuni 250 personnes. Cette idée peut être à envisager pour Aillant.
- Madame Elizabeth Groeneweg a représenté la commune d'Aillant à la réunion du Crédit Agricole et informe les conseillers que le Crédit Agricole souhaite développer des aides et soutiens aux collectivités pour les projets sur les énergies renouvelables.
- Point sur le Multi commerce : Les gérants actuels sont très contents et les habitants aussi. Ils ont récupéré le relais colis et le Point Poste doit être réactivé dans les jours qui viennent.
- M Jacques GIRAUD Président des Anciens Maires sera présent le samedi 25 mai de 10h à 12h pour expliquer à nos jeunes du Conseil Municipal Junior les élections Européennes. Toute personne intéressée peut y assister.

*Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 6 juin 2024 à 18h30.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.*